

REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2022- 35**

DEPARTEMENT
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 16
- votants 17
- absents 2

Du mardi 12 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux le 12 avril, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement entre la Commune de Bourbonne les Bains et l'Office de Tourisme

Etaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 14 avril 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 07 avril 2022

Procuration : Amélie MOLTER à Emilie BEAU

Etait absente excusée : Amélie MOLTER

Etaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la délibération n° DEL-2020-118 en date du 30 novembre 2020 portant approbation de la convention d'objectifs et de financement entre la Commune de Bourbonne les Bains et l'Office de Tourisme de Bourbonne les Bains pour une durée de 3 ans soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023,

CONSIDERANT les difficultés financières rencontrées par l'Office du Tourisme liées aux répercussions de la crise sanitaire due à la COVID 19, engendrant, notamment, une baisse spectaculaire de la taxe de séjour,

Madame Emilie BEAU, Adjointe au Maire, rappelle à l'assemblée que la crise sanitaire liée à l'épidémie de la COVID-19 a eu de fortes conséquences sur l'activité touristique et que cette pandémie a précipité l'économie du tourisme dans une crise sans précédent.

De ce fait, Madame Emilie BEAU, Adjointe au Maire, informe l'assemblée que, suite à cette situation compliquée, il s'avère nécessaire d'attribuer une subvention complémentaire à l'Office du Tourisme au titre de l'année 2022.

Ainsi, elle propose à l'assemblée d'approuver l'établissement d'un avenant à la convention suscitée pour une subvention à titre exceptionnel d'un montant de 23 000.00 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférant.

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le 14/04/2022

ID : 052-215200403-20220412-DEL2022_35-DE



Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement entre la Commune de Bourbonne les Bains et l'Office de Tourisme joint à la délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférant.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 14 avril 2022



Monsieur André NOIROT